



Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-29

Version PDF

Ottawa, le 28 janvier 2016

Liste révisée de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution – Compilation annuelle des changements

1. Dans l'avis public de radiodiffusion 2006-55, le Conseil a annoncé qu'il publierait, à intervalles réguliers, des avis publics dressant les listes révisées des services par satellite admissibles qui comprennent tous les changements apportés depuis la publication du dernier avis public énonçant ces listes.
2. Dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2011-399, le Conseil a remplacé les listes des services par satellite admissibles par une liste générale simplifiée, soit la *Liste de services non canadiens approuvés pour distribution* (la [liste](#)). Cette liste générale est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2011.
3. Par conséquent, à l'annexe 1 de la présente politique réglementaire, le Conseil énonce tous les changements apportés à la liste depuis la dernière compilation publiée dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-27. De plus, les services non canadiens approuvés pour distribution ayant été approuvés jusqu'au 20 novembre 2015 inclusivement sont énoncés à l'annexe 2.
4. Tel qu'indiqué dans les politiques réglementaires suivantes, certains services ont changé de nom :
 - India Today (auparavant Headlines Today Channel, voir la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-311);
 - FOX Sports Racing (auparavant Speed Channel, voir la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-189);
 - Gone Viral X-treme (auparavant Gone Viral Blog, voir la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-188).
5. De plus, certains services ont été retirés de la liste¹ :
 - Vijay Channel (voir la décision de radiodiffusion 2015-481);
 - Express News (voir la décision de radiodiffusion 2015-443).

¹ Dans la décision de radiodiffusion 2015-187, le Conseil a refusé une demande de Hubbard Broadcasting Inc. en vue de retirer KSTP-TV Minneapolis de la liste.

6. Les changements de nom et le retrait de services indiqués ci-dessus sont reflétés à l'annexe 2.
7. Dans la décision de radiodiffusion 2015-146, le Conseil a approuvé en partie une demande afin de supprimer les conditions de distribution d'Al Jazeera Arabic². Par conséquent, le Conseil supprime la note, énoncée dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-27, sur l'exigence que les titulaires soient assujettis à une condition de licence régissant la distribution du service.
8. Le Code sur la vente en gros, énoncé à l'annexe de la politique réglementaire de radiodiffusion 2015-438, est un ensemble de lignes directrices pour les services payants et spécialisés non canadiens. Le Conseil s'attend à ce que ces services mènent leurs négociations et concluent leurs ententes avec leurs partenaires canadiens conformément à l'intention et à l'esprit du Code sur la vente en gros. Plus précisément, les services non canadiens ne peuvent pas inclure dans leurs ententes d'affiliation des modalités interdisant la distribution de leurs services sur une base individuelle, dans un forfait sur mesure ou dans un petit forfait. Une note à cet effet est énoncée dans la section « Notes générales » à la fin de l'annexe 2.

Secrétaire générale

Documents connexes

- *Retrait de Vijay Channel de la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-481, 27 octobre 2015*
- *Retrait de Express News de la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-443, 25 septembre 2015*
- *Code sur la vente en gros, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-438, 24 septembre 2015*
- *Changement du nom de Headlines Today Channel pour India Today sur la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-311, 14 juillet 2015*

² Dans l'avis public de radiodiffusion 2004-51, le Conseil a approuvé des requêtes afin d'ajouter Al Jazeera (soit Al Jazeera Arabic) à la liste; dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2009-725, il a approuvé une requête afin d'ajouter Al Jazeera English à la liste. Dans la demande qui a mené à la publication de la décision de radiodiffusion 2015-146, Al Jazeera Network, le titulaire des services susmentionnés, a indiqué qu'Al Jazeera Arabic était le service de langue arabe. Ce nom a été retenu à l'annexe 2 et dans la liste révisée affichée sur le site web du Conseil afin de différencier le service de langue arabe de celui de langue anglaise.

- *Changement du nom de Speed Channel pour FOX Sports Racing sur la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-189, 13 mai 2015*
- *Changement du nom de Gone Viral Blog pour Gone Viral X-treme sur la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-188, 13 mai 2015*
- *Retrait de KSTP-TV Minneapolis de la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-187, 13 mai 2015*
- *Al Jazeera Arabic – Modification des conditions de distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-146, 15 avril 2015*
- *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution – Compilation annuelle des modifications, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-27, 30 janvier 2015*
- *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-399, 30 juin 2011*
- *Ajout d’Al Jazeera English aux listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-725, 26 novembre 2009*
- *Le Conseil adopte une nouvelle méthode de publication des listes révisées des services par satellite admissibles, avis public de radiodiffusion CRTC 2006-55, 28 avril 2006*
- *Demandes d’inscription d’Al-Jazira sur les listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique, avis public de radiodiffusion CRTC 2004-51, 15 juillet 2004*

Annexe 1 à la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-29

Changements apportés à la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution* depuis la publication de *Liste révisée de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution – Compilation annuelle des changements, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-27, 30 janvier 2015*

- *Ajout de THT Comedy à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-517, 20 novembre 2015*
- *Ajout de Motors TV NorthAm à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-487, 3 novembre 2015*
- *Ajout de iROKO PLAY et iROKO PLUS à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-486, 29 octobre 2015*
- *Retrait de Vijay Channel de la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-481, 27 octobre 2015*
- *Ajout de divers services de programmation non canadiens à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-466, 20 octobre 2015*
- *Retrait de Express News de la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-443, 25 septembre 2015*
- *Ajout de divers services de programmation non canadiens à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-417, 9 septembre 2015*
- *Ajout de Canal Algérie à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-416, 9 septembre 2015*
- *Ajout de divers services de programmation non canadiens à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-407, 28 août 2015*

- *Ajout de The Africa Channel à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-335, 24 juillet 2015*
- *Changement du nom de Headlines Today Channel pour India Today sur la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-311, 14 juillet 2015*
- *Ajout de 1Music à la Liste des services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-301, 7 juillet 2015*
- *Ajout de Peace TV à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-293, 3 juillet 2015*
- *Ajout de EbonyLife TV à la Liste des services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-284, 26 juin 2015*
- *Ajout de divers services de programmation non canadiens à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-283, 26 juin 2015*
- *Ajout de Télé50 à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-251, 12 juin 2015*
- *Ajout de HuffPost Live à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-250, 12 juin 2015*
- *Ajout d'ATN News à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-231, 29 mai 2015*
- *Ajout de Radio Télévision Guinéenne (RTG) à la liste des services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-230, 29 mai 2015*
- *Changement du nom de Speed Channel pour FOX Sports Racing sur la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-189, 13 mai 2015*

- *Changement du nom de Gone Viral Blog pour Gone Viral X-treme sur la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-188, 13 mai 2015*
- *Ajout de Milenio Television à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-158, 22 avril 2015*
- *Ajout de Multimedios Television à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-157, 22 avril 2015*
- *Ajout de AFRICA24 à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution, décision de radiodiffusion CRTC 2015-50, 18 février 2015*

Annexe 2 à la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-29

La version révisée de la *Liste de services et de stations non canadiens approuvés pour distribution* en date du 20 novembre 2015 figure ci-dessous. Seuls les services figurant sur la liste la plus récente sont autorisés pour distribution. Cette liste peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, en cliquant sur le lien « Télévision et radio », puis en sélectionnant « Programmation » et « Accès à une programmation télédiffusée non canadienne », et un exemplaire imprimé peut être obtenu sur demande.

Liste révisée de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution (en date du 20 novembre 2015)

Les notes qui suivent la présente liste font partie intégrante des approbations.

1+1 International

1Music

2M Maroc

2STV

4E TV

A3

Aaj News

Aaj Tak Channel

AAJ TV

Aapka Colors

Aastha Bhajan

Africa24

Africa Box Office

Africa Sports

Afrotainment HD

Afrotainment Music HD

Aksyon TV International

Al Arabiya News Channel

Al Jazeera Arabic

Al Jazeera English

AlphaSat

American Heroes Channel

American Movie Classics
Ariana Television
ART America
ART Movies
ARY Musik
ARY News
ARY Qtv
ARY Zauq
Asianet Plus
ATN News
ATV Home Channel (America)
AXS TV
Azteca 13 International
Baby TV
BabyFirstTV
Band Internacional
Band News
BBC World
Beijing TV
BeIN Español
Benfica TV
Benglvision
Berbère Télévision
Big Ten Network
Black Entertainment Television (BET)
Bloomberg Television
Bridges TV
Business Plus
BVN-TV
Cable News Network (CNN)
Cable Satellite Public Affairs Network (C-Span)
Canal 2 International

Canal 52 MX
Canal Algérie
Canal Antena 3 Internacional
Canal de las Estrellas Latinoamérica
Canal SUR
Caracol Television International
Caribbean Entertainment Everyday Network
CaribVision
CBS Sports Network
CCTV 9 Documentary
CCTV English News
CCTV Entertainment Channel
CCTV-4
CCTV-Français
Centroamerica TV
Channel [V] Taiwan
Channel One
Channel One Russia Worldwide TV
Channel-i
China Yellow River Television Station
Cine Bangla
CineLatino
Cinema One Global
CNN Headline News (CNN-2)
CNN International
Comedy Central
Consumer News and Business Channel (CNBC)
Court TV
Cubavision Internacional
Dandana TV
Dawn News
Dawn News (Urdu)

De Pelicula Channel
Deutsche Welle
Dragon TV
Duna World
DW (Amerika)
EbonyLife TV
Ekushey TV (ETV)
El Gourmet.com
Esperanza TV
Eternal Word Television Network
ET-Global Channel
ETV Bangla
Eurochannel
EuroNews
Eurosportnews
Fox Business Network
Fox News
FOX Sports Racing
France 24 (English)
France 24 (French)
Future Television Channel
Game Show Network
GEO TV
German Kino Plus
GMA Life TV
GMA News TV
GMA Pinoy TV
Gone Viral Music
Gone Viral TV
Gone Viral Vogue
Gone Viral X-treme
Grandes Documentales de TVE

Greek Cinema
HAITI HD
HIGHTV 3D
Hope Channel TV
Horizon Channel
HTV
HuffPost Live
Hunan Satellite TV
India Today
Indus Music
Indus Vision
iROKO PLAY
iROKO PLUS
ITVN
Jewish Life Television
Jiangsu International TV Channel
Kapatid TV5
K TV
KTO
LBC America
Lifestyle Network
Lifetime Television
LUXE.TV
Masala Television
MBC Channel (America)
Mezzo
Milenio Television
MLB Network
Motors TV NorthAm
MSNBC
Multimedios Television
Muslim Television Ahmadiyya

MyZen.TV
NASA Television
NDTV GOOD TIMES
NDTV India
NDTV Profit
NetViet
Network TEN (Australia)
NEW SAT
New Tang Dynasty Television (NTDTV)
NFL Network
NHK WORLD TV
Now BNC
Now Mango
NTN24
NTV Bangla
One Caribbean Television
OUI TV
Oxygen Network
Paris-Première
Peace TV
Phoenix InfoNews Channel
Phoenix North American Chinese Channel (PNACC)
Planète
Planète Thalassa
Playboy TV*
Polsat 2 International
Premiere Futebole Clube (PFC)
ProSiebenSat.1 Welt
PTV Global
PTV-Prime USA
Punjab TV
Radio Télévision du Sénégal (RTS)

Radio Télévision Guinéenne (RTG)
Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC)
Radio Television Portugal International (RTPi)
Radiodiffusion Télévision Camerounaise (CRTV)
Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)
Radio-France outre-mer (RFO1)
RAI International 2
RAINews
RAI World Premium
RIK
Ritmoson Latino Channel
Romanian Television International (RTVI)
RTL International
RTR-Planeta TV
RTV
RTV Palma
Russia Today
Sahara One
Sahara Samay
SIC Noticias
Sky News International
Sony Entertainment Television Asia (SET Asia)
Sony Max
Southeast TV Station
Spike TV
Sport Plus
Star Chinese Channel
Star Chinese Movies 2
Star India Gold
Star India News Channel
Star India Plus
Star International

Sun TV
Supercanal Caribe
Suvarna
Télé50
TELEFE Internacional
Televisión Dominicana
The Africa Channel
The Arts and Entertainment Network (A&E)
The Filipino Channel
The Golf Channel
The Learning Channel
The Satellite Channel of Southern Television Guangdong
The Silent Network (Kaleidoscope)
The Weather Channel (TWC)
THT Comedy
TL Novelas Channel
TRACE TV
Turner Classic Movies
TV Asia
TV Chile
TV Globo Internacional
TV Japan
TV Land
TV Naija
TV Polonia
TV Record
TV3 Republic of Ireland
TV3 Television Network (New Zealand)
TV4 Television Network (New Zealand)
TVColombia
TVE Internacional
Utilisima

UTV MOVIES INTERNATIONAL

WAPA America

WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company

WWE Network

Zaiqa TV

WCVB-TV Boston/WKBW-TV Buffalo/WVNY Burlington/

WXYZ-TV Detroit/WJET-TV Erie/KSTP-TV Minneapolis/

KXLY-TV Spokane/KOMO-TV Seattle (affiliée de ABC)

WBZ-TV Boston/WIVB-TV Buffalo/WCAX-TV Burlington/

WSEE Erie/WTOL-TV Toledo/WCCO-TV Minneapolis/

KREM-TV Spokane/KIRO-TV Seattle/WWJ-TV Detroit (affiliée de CBS)

WHDH-TV Boston/WGRZ-TV Buffalo/WPTZ Burlington/

WDIV Detroit/WICU-TV Erie/KARE Minneapolis/

KHQ-TV Spokane/KING-TV Seattle (affiliée de NBC)

WUTV Buffalo/WFFF-TV Burlington/WFTC Minneapolis/

WUHF Rochester/KAYU-TV Spokane/KCPQ Tacoma/

WFXT Boston (affiliée de FOX)

WGBH-TV Boston/WNED-TV Buffalo/WETK Burlington/

WTVS Detroit/WQLN Erie/KSPS-TV Spokane/KCTS-TV Seattle (affiliée de PBS)

KSTW (IND) Tacoma/Seattle

KTLA Los Angeles

KWGN-TV Denver

WGN-TV Chicago

WPCH-TV Atlanta

WPIX New York City

WSBK-TV Boston

WUAB-TV (IND) Cleveland

WWOR-TV New York City

Note spécifique pour un service

*Playboy TV est autorisé uniquement pour distribution à la demande expresse d'un abonné. Il n'est pas permis aux distributeurs d'assembler Playboy TV de telle sorte que les abonnés soient obligés de l'acheter pour pouvoir acheter tout autre service de programmation. Les distributeurs sont tenus de prendre des mesures afin de bloquer entièrement la réception sonore et vidéo de Playboy TV chez les abonnés qui ne veulent pas recevoir ce service dans leur foyer (sous forme analogique en clair ou brouillée).

Notes générales

L'autorisation des services et des stations énumérés dans la présente liste est assujettie à ce qui suit :

- Les fournisseurs de ces services payants et spécialisés non canadiens doivent avoir obtenu tous les droits requis pour la distribution de leur programmation au Canada et doivent continuer à les détenir.
- Les fournisseurs de ces services payants et spécialisés non canadiens ne doivent pas détenir de droits de programmation préférentiels ou exclusifs en rapport avec la distribution d'émissions au Canada et ne doivent pas chercher à obtenir ou à exercer de tels droits.
- Le Code sur la vente en gros, énoncé à l'annexe de *Code sur la vente en gros*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-438, 24 septembre 2015, est un ensemble de lignes directrices pour les services payants et spécialisés non canadiens. Le Conseil s'attend à ce que ces services mènent leurs négociations et concluent leurs ententes avec leurs partenaires canadiens conformément à l'intention et à l'esprit du Code sur la vente en gros. Plus précisément, les services non canadiens ne peuvent pas inclure dans leurs ententes d'affiliation des modalités interdisant la distribution de leurs services sur une base individuelle, dans un forfait sur mesure ou dans un petit forfait.
- Les titulaires ne sont autorisés à distribuer à leurs abonnés que deux séries de stations américaines commerciales et non commerciales, à moins d'une autorisation du Conseil. Plus précisément,
 - les titulaires qui ne sont pas déjà autorisés à distribuer à leurs abonnés une série de stations américaines commerciales affiliées aux réseaux ABC, CBS, NBC ou FOX et une station américaine non commerciale affiliée au réseau PBS en vertu des articles 20 ou 48 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* peuvent distribuer à leurs abonnés deux séries de ces stations énumérées dans la liste;
 - les titulaires qui distribuent à leurs abonnés une série de stations américaines commerciales affiliées aux réseaux ABC, CBS, NBC ou FOX et une station américaine non commerciale affiliée au réseau PBS en vertu des articles 20 ou 48 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* peuvent distribuer à leurs abonnés une autre série de telles stations énumérées dans la liste. Les titulaires qui distribuent à leurs abonnés deux ou plus de deux séries de stations américaines commerciales affiliées aux réseaux ABC, CBS, NBC ou FOX et de stations américaines non commerciales affiliées au réseau PBS en vertu des articles 20 ou 48 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* ne peuvent distribuer une autre série de tels signaux énumérés dans la liste à moins que le Conseil ne les y autorise.